### 58 of 702 DOCUMENTS

#### Le Monde

# Le Monde

**15** janvier 2000

## Voici ma part de vérité

**AUTEUR:** KONAN **BEDIE** HENRI

**RUBRIQUE:** Horizons

**LONGUEUR:** 1614 mots

LA démocratie serait-elle si dangereuse pour l'Afrique que l'on en vienne à lui préférer le pouvoir des armes comme régulateur de la vie politique? Des échéances électorales programmées constitueraient-elles une menace trop forte pour en arriver à stopper le processus démocratique par la force?

En somme, la démocratie serait-elle un bon système pour certains, inadaptée pour d'autres ?

Ce sont les questions, bien au-delà de mon sort personnel, que soulève le coup d'Etat militaire que vient de subir la Côte d'Ivoire, jusque-là un des rares pays de stabilité et de paix en Afrique.

En effet, comment peut-on, aujourd'hui, décemment justifier une prise de pouvoir par la force? Comment peut-on légitimer le principe d'un coup d'Etat? Il faut croire que, pour certains observateurs, hélas, l'Afrique ne mérite que cela. C'est en tout cas ce que j'ai lu et entendu dans les médias. Voici donc des putschistes présentés en Occident comme des modèles de renaissance, au moment même ou l'Organisation de l'unité africaine ne veut plus accepter en son sein des représentants dont la raison d'exister repose sur un coup de force.

On voudrait donc accréditer la thèse de jeunes et courageux militaires libérant un pays. Mais libéré de quoi? Cela mérite d'être regardé de plus près, surtout lorsqu'une junte militaire installe, à la place d'un gouvernement légitime, à neuf mois des élections, une équipe émanant des partis minoritaires de l'Assemblée nationale dissoute.

Voici ma part de vérité.

Sur le caractère pacifique du coup de force tout d'abord. Si le sang n'a pas coulé, c'est parce que la mutinerie n'a pas été réprimée, se transformant ensuite, selon un scénario évidemment conçu à l'avance, en coup d'Etat. De la même façon, si j'ai finalement dû renoncer à rester sur le sol ivoirien, c'est afin d'éviter que soient mises à exécution les menaces explicites de bain de sang qui auraient pu affecter les militaires français qui avaient bien voulu assurer ma protection, mais aussi, sans doute, la communauté française, et peut-être d'autres étrangers résidant en Côte d'Ivoire.

Sur l'Etat de droit. De tout temps, les autorités ivoiriennes n'ont fait qu'appliquer les lois en vigueur. Qu'il s'agisse de la loi anticasseurs, votée à l'initiative du gouvernement de M. Alassane Ouattara, à l'époque où il était premier ministre, ou celle exigeant la nationalité ivoirienne pour diriger un parti politique, ces textes ont été discutés et adoptés par un Parlement issu du suffrage universel. Ne l'oublions pas. Il en va de même pour ceux définissant les conditions d'éligibilité à la magistrature suprême. J'ai d'ailleurs souhaité, en son temps, assouplir ces conditions, mais le législateur a considéré comme essentiel, dans un pays accueillant sur son sol 35 % de population étrangère, que le président de la République soit incontestablement d'origine ivoirienne.

De plus, tout le monde sait que j'étais sur le point de décider une mesure de clémence à l'égard des dirigeants du Rassemblement des républicains (RDR), condamnés à la suite des casses opérées à Abidjan, le 27 octobre dernier. Quand bien même cet Etat de droit pouvait être contesté par certains, car nous étions en démocratie, il est aujourd'hui mis entre parenthèses par la force des armes. En conséquence, c'est en dehors de toute procédure légale que la junte menace,

frappe, arrête ou épure, au point qu'une trentaine d'officiers supérieurs, tous d'origine akan, sont détenus, ainsi que des ministres et hauts fonctionnaires dont la seule faute est d'avoir servi loyalement l'Etat.

Qui oserait encore parler de liberté et d'indépendance de la justice, dès lors que le président de la Cour suprême est arbitrairement arrêté, que le procureur ayant instruit le dossier de faux et usage de faux des pièces d'identité de M. Alassane Ouattara a été molesté et emprisonné, que le juge chargé de rendre la décision a été sommé de délivrer un non-lieu concernant toutes les procédures en cours, le jour même de l'arrivée de M. Ouattara en Côte d'Ivoire, trois jours après le coup d'Etat. Sous quels funestes auspices s'engagent la justice et les libertés en Côte d'Ivoire?

Par ma formation, par ma culture, j'ai toujours été un démocrate, j'ai gouverné mon pays en libéral, je n'ai aucun sang sur les mains, même pas celui d'un condamné à mort. J'ai toujours fait en sorte que les libertés fondamentales, et en particulier les libertés d'expression et d'association, soient totales. Et elles l'ont été. Aussi suis-je profondément attristé qu'une chape de plomb pèse désormais sur toute une partie des Ivoiriens qui se sentent surveillés, écoutés, et sont interdits de parole.

La presse du Parti démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI) est absente du débat national parce que ses journalistes pourchassés sont en fuite.

### Sur la corruption.

J'ai probablement une pratique trop scrupuleuse à l'égard de la dignité des personnes et des accusations sans preuves. La corruption dans les pays en voie de développement ne reculera pas avec de grandes harangues ou des règlements de comptes à coup d'audits conduits sous la pression des mitraillettes. Pour ma part, chaque fois qu'un dysfonctionnement a été mis en lumière, j'ai encouragé une action rapide et vigoureuse de la justice, comme ce fut le cas dans le dossier de l'Union européenne concernant la santé. C'est ainsi que plusieurs dizaines de personnes, parmi lesquelles de hauts responsables de la santé, ont été emprisonnées à la suite de détournements avérés. Et comme un incroyable coup porté à la plus élémentaire justice, ils ont été libérés par les putschistes, comme d'ailleurs des milliers de prisonniers de droit commun qui vont maintenant aggraver l'insécurité, notamment à Abidjan.

Sur la situation financière. En 1993, j'ai trouvé une situation économique et financière désastreuse. Grâce, notamment, à la dévaluation du franc CFA, qui n'aurait pas été possible sans notre détermination, mon pays a retrouvé le chemin de la croissance, maîtrisé l'inflation, développé l'investissement et réalisé d'importants programmes sociaux. Les salaires de la fonction publique ont toujours été payés.

La Côte d'Ivoire a fait face à ses obligations vis-à-vis des bailleurs de fonds, condition impérative pour bénéficier de l'allégement, voire de l'annulation, de la dette, qui engloutit la moitié du budget de l'Etat.

La collaboration avec l'Union européenne avait repris et toutes les mesures correctives avaient été arrêtées d'un commun accord. J'avais même pris le risque considérable de supprimer la compensation sur les filières café et cacao, sur l'injonction des bailleurs de fonds, et ainsi justifier la confiance internationale.

Ce sont les faits.

Tout cela est à présent remis en cause. La Côte d'Ivoire est mise au ban des nations par le coup d'Etat.

Elle serait isolée économiquement, ses investissements publics et privés suspendus, si le remboursementde la dette était reporté.

Quant à l'argument c'est la faute de mon prédécesseur, non seulement il a déjà trop servi pour être crédible, mais surtout il est faux. J'avais pris toutes les dispositions, à partir du programme de privatisations et à l'aide de crédits-relais, pour assurer, durant ce premier trimestre, le fonctionnement normal de l'Etat et négocier ardemment, durant cette période, les concours internationaux nécessaires à l'exécution de notre budget. L'annulation de ce dispositif est de la seule responsabilité de ceux qui ont joué avec le feu. Ils en portent seuls la responsabilité devant le peuple ivoirien et devant l'Histoire.

Sur l'ivoirité. On a détourné de son sens originel, par calcul politique et volonté de désinformer, un concept noble et fédérateur. Il avait pour seul objectif de forger une culture commune pour tous ceux qui vivent sur le sol ivoirien, étrangers comme nationaux. Justement parce que les équilibres sont fragiles dans un pays accueillant tant d'étrangers, j'ai souhaité créer un vaste mouvement d'intégration et d'assimilation, pour que toute personne vivant sur notre sol, toutes ethnies et régions confondues, Ivoiriens comme Burkinabés, Guinéens comme Libanais, tous se reconnaissent dans une synthèse culturelle et se sentent solidaires du destin de la Côte d'Ivoire.

J'observe que les principales critiques faites à la nouvelle équipe dirigeante, dans la presse ivoirienne, portent sur sa composition régionale, qui ne reflète pas l'ensemble du pays. En ce qui me concerne, une de mes priorités politiques a été de réaliser un développement équilibré de toutes les régions de la Côte d'Ivoire par une juste répartition des investissements. A ce propos, le procès médiatique de l'aménagement de Daoukro a pris une dimension volontairement polémique, uniquement parce qu'il s'agit de mon pays d'origine.

Restent, comme toujours, les vrais enjeux, ceux dont on parle le moins. Je pense bien entendu au poids de la dette, qui nous enlève toute marge de manoeuvre, ainsi qu'à la baisse des cours du cacao, qui déstabilise infiniment plus l'économie ivoirienne que l'attente des concours des bailleurs de fonds. Si la mondialisation reprend d'une main davantage que ce qu'elle donne de l'autre, ce marché de dupes condamne les pays en développement.

Reste également, par souci des réalités, à ne pas pratiquer la politique du pire. Malgré les difficultés, par-delà les atermoiements, tout en luttant contre l'arbitraire, il faut tout faire pour mettre en oeuvre la résolution de la conférence de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest visant à organiser, avant juin 2000, des élections libres et transparentes.

J'espère ainsi de toutes mes forces que les menaces actuelles d'instabilité et de désagrégation céderont le pas à l'expression souveraine du peuple ivoirien.

**DATE-CHARGEMENT:** 24 octobre 2003

LANGUE: FRENCH; FRANÇAIS

**TYPE-PUBLICATION:** Journal

**CODE-REVUE:** MONDE

Copyright 2000 Le Monde All rights reserved